



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DU PLESSIS-PATE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Patrick Reteau à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam

Absents : Pascal Gouzènes, Claude Bourges, Roger Baku Maduda, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

---

### DELIBERATION N°29/2025

#### DENOMINATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE LATECOERE, RUE DE L'ARBORETUM, RUE DU JARDIN PLANETAIRE, RUE DE LA COLLINE DU PLESSIS

**Rapporteur : Sylvain TANGUY**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L2121-30 II, L2213-28, R2121-13, R2512-6 et suivants,

Vu le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Considérant que le permis de construire n° 091 494 24 10015 délivré le 27 février 2025 à la société LA BASE STUDIOS pour la construction d'un bâtiment à usage de studio de cinéma dans le secteur Franges Ouest de la Base 217.

Considérant que le permis de construire n° 091 494 24 10016 délivré le 27 février 2025 à la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY pour la réalisation de 4 bâtiments à usage d'activité en lien avec l'industrie du cinéma,

Considérant que les permis de construire n° 091 494 24 10017 et n° 091 494 24 10018 délivrés le 22 mai 2025 à Cœur d'Essonne Agglomération en vue de la réhabilitation d'anciens bâtiments de la Base 217 dans le secteur « Franges Ouest »,

Considérant qu'il convient de dénommer les voies du secteur des Franges Ouest au regard du développement à venir.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE les dénominations suivantes :

- Rue Latécoère (prolongement),
- Rue de l'arboretum,
- Rue du jardin planétaire,
- Rue de la colline du Plessis,

conformément au plan annexé à la présente délibération.

DIT que les nouvelles dénominations seront enregistrées dans la Base Adresse Nationale (BAN).

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

\*\*\*

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois

à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

